



# Béarn - Pays basque

## Du 11 juin au 14 juin 2026

**Date limite d'inscription : Dimanche 31 mai 2026**

**Difficulté :**

**Pneus : Route/Mixte**

**RDV : Domaine Agerria, 3 rue du Frère Alban 64130 Mauléon**

**Renseignements / questions : Stéphane Fighera - 06 50 37 34 32**



**Jeu**  
estimation du poids d'un jambon de Bayonne.  
**A gagner**  
**1**  
**Panier gami**

### JEUDI 11 Juin

- 18H30 Arrivé des participants
- 19h30 Apéritif de bienvenue
- 20h00 Dîner
- ??h ?? Dodo à l'Hôtel Agerria

### VENDREDI 12 Juin

- 07H30 Petit déjeuner
- 09H00 Balade sur les routes et chemins de montagne
- 12H30 Repas tiré du sac
- 14H00 Reprise de la balade
- 16h00 Visite et dégustation Ateliers de Manon
- 20H00 Diner à La belle auberge hôtel
- ??h ?? Dodo

### SAMEDI 13 Juin

- 07H30 Petit déjeuner
- 09H00 Départ pour le plus haut col du Pays basque intérieur
- 12H30 Déjeuner au restaurant
- 14H00 Reprise de la balade
- 16h00 Retour à la belle auberge
- 20H00 Diner à La belle auberge hôtel
- ??h ?? Dodo

### DIMANCHE 14 Juin

- 07H30 Petit déjeuner
- 09h00 Balade sur les routes et chemins - Visite d'un producteur de Kiwi
- 11H30 Verre de l'amitié offert par Stéphane & brunch et grillades
- 14H00 Retour à la maison...



**A ne pas oublier !**  
Pensez à bien apporter votre panier repas du vendredi midi...

Bulletin + chèque à l'ordre de **Club 4x4 MBF** à envoyer à Hervé Le Corre – 5 rue Beaujean 10000 Troyes - [tresorier@clubmbf.com](mailto:tresorier@clubmbf.com)

Bulletin + virement à [tresorier@clubmbf.com](mailto:tresorier@clubmbf.com) (IBAN **FR76 3000 3000 3400 0372 7694 210** - BIC **SOGEFRPP**)  
**Pour ceux qui règlent la sortie en espèces, il vous est demandé d'envoyer votre bulletin d'inscription et un chèque avec un post-it «ne pas encaisser» et de procéder à l'échange en arrivant à la sortie. Merci de votre compréhension.**

*Tout désistement moins de 15 jours avant la date de la sortie vous engage à hauteur de 50 % du montant initial de votre inscription. Vous êtes responsable de votre véhicule et des chemins que vous empruntez. Le Club ne pourra en aucun cas être tenu responsable. Cf Charte ci jointe*

.....

Je participe à la sortie Béarn-Pays basque 2026 et nous serons au total par véhicule : ..... personne(s)

Prénom(s) & Nom(s) : .....

Téléphone(s) : ..... Véhicule(s) : **G O X O GLC O GLE O AUTRES O** .....

Tarif comprenant 3 Nuits – 5 repas	Solo	Couple
Tarif	380 € <input type="checkbox"/>	620 € <input type="checkbox"/>

Règlement total : € par chèque  ou par virement   
Association loi de 1<sup>er</sup> juillet 1901 - Club 4x4 Mercedes-Benz de France      Siège de l'association : 66, impasse du Clos – 24200 Sarlat-la-Caneda



# Béarn - Pays basque

## Du 11 juin au 14 juin 2026

### CHARTE DE BON USAGE DES MEMBRES – SORTIES 4x4

#### Préambule

L'association promeut une pratique responsable du 4x4, respectueuse de la réglementation, des autres usagers et de l'environnement.

Chaque membre s'engage à respecter les principes suivants :

- 1) Respect des chemins et de l'environnement
  - Circulation uniquement sur les voies ouvertes à la circulation
  - Respect des espaces naturels, cultures et propriétés privées
  - Aucun déchet laissé sur place
- 2) Respect des autres usagers
  - Priorité aux piétons, cavaliers et cyclistes
  - Ralentir systématiquement lors des croisements
  - Courtoisie avec riverains et professionnels
- 3) Conduite responsable
  - Pas de notion de compétition
  - Vitesse adaptée en toutes circonstances
  - Maîtrise permanente du véhicule
- 4) Véhicule conforme
  - Véhicule immatriculé, assuré et en bon état
  - Équipements conformes au Code de la route
  - Niveau sonore maîtrisé
- 5) Sécurité en groupe
  - Respect du rôle de l'ouvreur et du véhicule de fermeture
  - Interdiction de dépasser
  - Respect des distances de sécurité
- 6) Organisation en "mode tiroirs"
  - Respect strict du fonctionnement du groupe aux intersections
  - Ne jamais quitter le groupe sans en informer l'organisateur
  - Assistance immédiate en cas de difficulté d'un participant
- 7) Respect de la réglementation
  - Respect des panneaux et interdictions
  - Respect des arrêtés municipaux ou préfectoraux
- 8) Assurance
  - Chaque participant doit être assuré
  - La responsabilité individuelle reste engagée
- 9) Droit à l'image et utilisation des supports visuels

Dans le cadre des activités de l'association, des photos, vidéos ou captations peuvent être réalisées. Chaque participant (pilote et accompagnants) :

  - autorise l'association à capter et utiliser son image, ainsi que celle de ses accompagnants, dans le cadre des activités associatives
  - accepte que ces images soient utilisées, sans contrepartie financière, pour :
    - Communication interne (site, réseaux sociaux, newsletters)
    - Supports de promotion de l'association
    - Reconnaît que cette utilisation est faite dans un cadre non commercial et respectueux des personnes
  - 👉 Cette autorisation est consentie pour une durée illimitée, sauf demande écrite contraire adressée à l'association.
  - 👉 Le participant garantit avoir informé ses accompagnants et recueilli leur accord.
- 10) Esprit associatif
  - Respect des autres membres
  - Entraide et solidarité
  - Intégration des nouveaux participants
- 11) Engagement

Le non-respect de cette charte peut entraîner l'exclusion immédiate d'une sortie et du club 4x4 MBF